

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERES
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d' OLIVET



Nombre de conseillers

en exercice : 11
de présents : 10
de votants : 10

Date de convocation :

29/06/2023

Date d'affichage :

07/07/2023

Le Maire de Olivet certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la Mairie, conformément aux articles 48 et 56 de la Loi du 5 avril 1984.

OBJET :

DCM 2023-24
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE
ASSOCIATION CINÉMA LE
TRIANON

Séance du 3 juillet 2023

L'an deux mil vingt trois, le trois juillet à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORAND Éric, Maire.

Présents : MORAND Éric, PIQUET Sarah, LIGER Sylvie, BARDOLS Frédéric, VEZY Sandrine, GAUDIN Patrice, LORICHON Michel, MUREZ Stéphane, ROGER Jean, CHABIRON-LAGADEC Stéphanie

Absent(s) excusé(s) : BRETON Antoine

POUVOIRS :

Madame VEZY Sandrine a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire expose :

Monsieur Éric MORAND, Maire, présente aux membres du conseil la demande de subvention déposée par l'association «Cinéma Le Trianon » du Bourgneuf-la-Forêt pour l'année 2023.

Le cinéma Le Trianon participe pleinement à l'animation du territoire en proposant des séances de cinéma à des prix très intéressants. Afin de soutenir cette initiative qui bénéficie aux habitants d'Olivet, il vous est proposé d'attribuer une subvention pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal DÉCIDE :

- **D'ATTRIBUER** la somme de 100€ au titre d'une subvention exceptionnelle pour l'exercice 2023.

Fait et délibéré : les jour mois et an sus dits.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Éric MORAND

